

*République Française*  
*Département : AVEYRON*  
*Arrondissement : Millau*  
**SALMIECH - Commune**

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE\_2026\_018

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	12
Date de la convocation : 26/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Thierry PALAZZETTI.

Présents : Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Simon FOURNIER, Monsieur Pierre CARCENAC, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE

Représentés : Monsieur Adrien COLOMB représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Délibération sur le compte unique financier - LOTISSEMENT LA PEPINIERE 2 - SALMIECH 2025</b>
---

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°DE 2025\_071 mettant en place le Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) à l'échelle de la Commune de Salmiech ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Date de transmission de l'acte: 25/03/2026  
Date de réception de l'AR: 25/03/2026  
012-211202551-DE\_2026\_018-DE  
A G E D I

DE\_2026\_018

Il est précisé qu'il s'agit du dernier CFU pour ce budget qui compte tenu de la vente de tout les lots a pu être cloturé.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Inv estissement	Recettes Inv estissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	39 710,84	0,00	0,00	157 533,41	39 710,84	157 533,41
Opérations exercice	0,00	39 710,84	157 533,41	0,00	157 533,41	39 710,84
Total	39 710,84	39 710,84	157 533,41	157 533,41	117 822,57	117 822,57
Résultat de clôture	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat définitif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

PALAZZETTI THIERRY, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par BOS ROBERT vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à BOS ROBERT pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry PALAZZETTI  
Président de séance



Monsieur Nathan CARCENAC  
Secrétaire de séance

